Les Echos de Villemoiron en Othe, Craney & Surançon

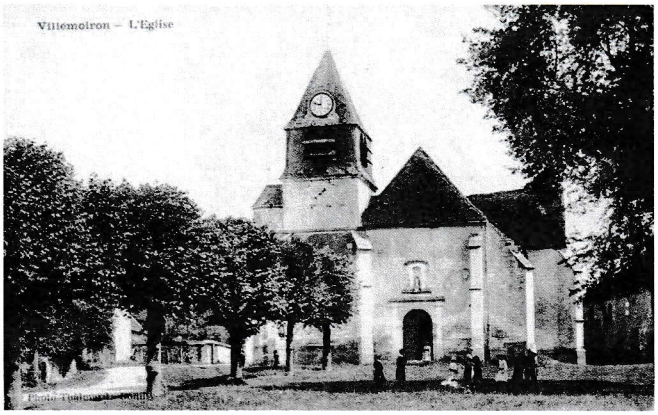

Permanences :
Mardi et Mercredi de 14h à 18h
Vendredi de 14h à 16h
Tél : 03 25 46 67 91

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre
M. le Maire, Roland FRELIN au 06 31 47 09 75

Décembre 2022

LES FESTIVITES A L'HONNEUR

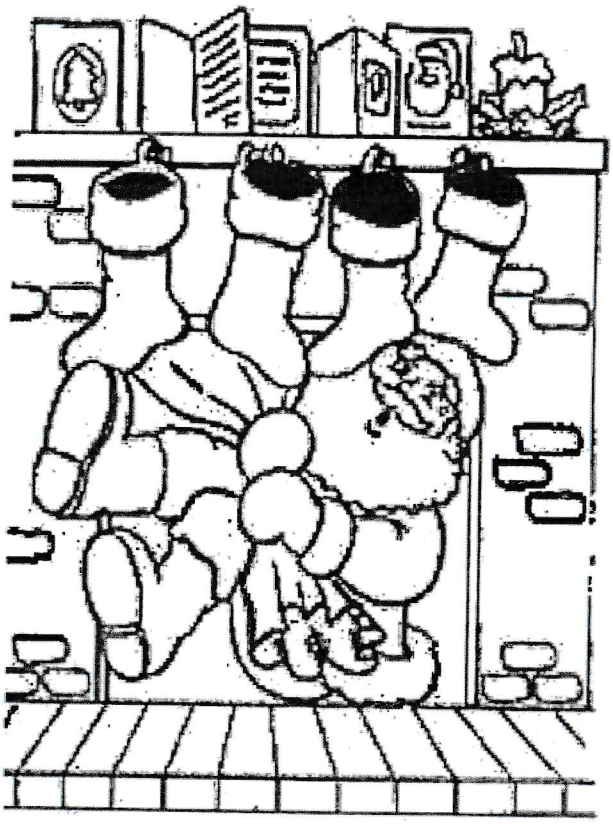

Villemoiron en Othe

Ho Ho Ho

La Municipalité vous invite le

Dimanche 18 décembre 2022 à 15h

à l'occasion du Noël des enfants de la commune, à la salle des fêtes de Villemoiron.

Un spectacle sera présenté par le Comité des fêtes à l'ensemble de la commune.

Suivra la venue tant attendue du Père Noël !

Un verre de l'amitié, accompagné de gâteaux clôturera cet après-midi festif.

Vous êtes tous attendus chaleureusement.

Merci au CPI, à Nounours et à tous les bénévoles pour leur aide à la création et l'installation des décorations sur la place de la Mairie pour les fêtes de fin d'année.

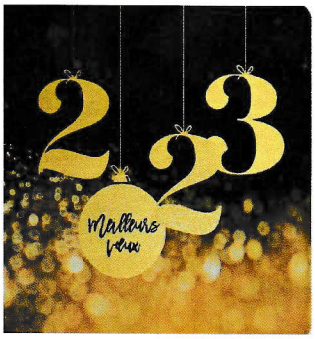

A noter la date du
dimanche 8 janvier 2023
pour partager les vœux du Conseil Municipal suivis de la Galette offerte par le Comité des Fêtes et le CPI.

COLIS DES ANCIENS

La distribution des colis de Noël de nos anciens se fera prochainement par les conseillers municipaux, pour les personnes qui n'ont pas pu être présentes au repas intergénérationnel.

Déjà un souvenir cette 1ère soirée Beaujolais organisée par le Comité des fêtes très réussie avec une ambiance très conviviale.... à renouveler !!!

RETOUR SUR NOTRE MARCHÉ DE LA SAINT-NICOLAS

Bien que peu fréquenté, notre petit marché de la St Nicolas fut de très bonne tenue. Avec beaucoup de nouveaux exposants les présentations avaient de quoi satisfaire tout le monde. Le miel de notre ami François, comme à son habitude, continue de faire recette, la patience et les doigts de fée au pliage collage et assemblage de minuscules bandes de papier (origami) nous présentait de nouvelles réalisations toujours plus belles les unes que les autres, la couture, la poterie aussi présentes cette année sous une autre forme, la confection de chapeaux en matières naturelles (laine de mouton, poils de chiens, alpagas etc) en démonstration devant le public, les peintures et montages originaux, les cartes postales et marques page peints d'une manière tout à fait extraordinaire et puis aussi, le stand ASPV tenu par Nicole, Arlette et Yvette qui nous présentaient toute sortes de créations pour nos décos de noël au profit uniquement de l'Association. Et bien sûr, la partie gourmande du côté des gaufres et des crêpes que Yannick et Sylvie vous concoctent cela savamment. Après ces deux après-midis bien remplies la séparation fut longue avant de se dire « à l'année prochaine ».
ASPV remercie tous les participants, la municipalité et les bénévoles pour leur dévouement et leur étroite collaboration.

Quelques informations pour tous

Cimetière

Des travaux ont été réalisés au cimetière de Villemoiron il y a déjà une année et nous n'en avions pas fait écho dans le petit journal, c'est maintement chose faite, les allées sont plus pratiquables et l'entretien moins fastidieux.

Toute l'aube simplifie le geste de tri !

Dès 2023, tous les emballages se trient, partout dans l'Aube.
Où que vous soyez sur le territoire de l'Aube, une seule règle s'applique : barquettes, films plastiques, aluminium ou encore pots de yaourt… quels qu'ils soient, les emballages, c'est direction la poubelle jaune ! Plus de questions à se poser, plus d'excuses pour ne pas trier : il suffit d'adopter le bon geste.

PETIT RAPPEL DES BONS GESTES POUR L'ENTRETIEN DES HAIES

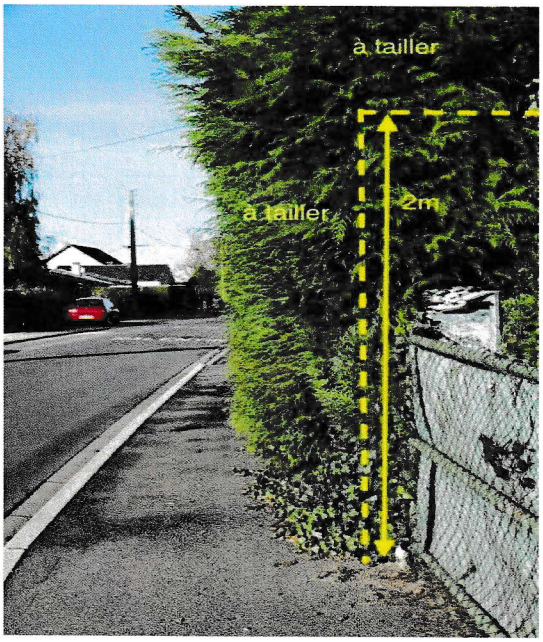

Petit rappel sur les consignes d'élagage

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

PROCES VERBAL : Séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

Présents : Roland FRELIN, PEZET Jean-Pierre, BABIEL Sylvie, CASAL Claudine, STEIB Nicole, HONORAT Catherine, PARIS Fabien, LEGER Laurent, MARIN Corine, THOMSEN Niels- **Absents excusés** : BRY Ludovic (pouvoir à Roland FRELIN) - **Secrétaire** : THOMSEN Niels - **Convocation : 04/11/2022 - LECTURE DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE :** Suite à la lecture du PV par Mr le Maire, le conseil n'émet aucune observation et celui-ci est adopté à l'unanimité.

FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE ST MARDS EN OTHE

La commune de St Mards en Othe demande le paiement des frais de scolarité pour 5 enfants dont un scolarisé de septembre 2021 à avril 2022. Mr le Maire fait observer que les nouveaux arrivants sont là depuis février 2022, donc l'enfant n'a pas pu être scolarisé en mars et avril. Il y a donc 4 enfants à 800 € pour l'année complète et 80 € x 6 = 480 €soit 3680 € pour les frais de scolarité de l'année 2021-2022 ; Mr le Maire contactera la mairie de St Mards en Othe pour une rectification.

NOEL DES ENFANTS : Le Conseil décide de maintenir un budget de 25 € par cadeau pour chaque enfant de 0 à 11 ans. Pour les enfants à partir de 11 ans et jusqu'à 14 ans : une carte cadeau Carrefour de 25 €.

PLAN DE GESTION DE LA FORET COMMUNALE : Plusieurs conseillers municipaux souhaitent faire des contre-propositions au projet de gestion de la forêt communale. Mr le Maire fait remarquer qu'il y a eu déjà deux réunions avec l'agent ONF et l'aménagiste et qu'il eut été préférable de faire des observations ou de poser des questions lors de ces réunions. Il convient donc maintenant de faire des contre – propositions rapidement. Une décision devra être prise impérativement lors de la prochaine réunion de conseil qui aura lieu début décembre si possible.

LISTE DES AFFOUAGISTES : Elle est arrêtée à 26 inscrits.

ECLAIRAGE PUBLIC : Le Conseil après en avoir délibéré : considérant que certains veulent garder l'éclairage toute la nuit pour des raisons de sécurité routière et pour éviter les cambriolages, considérant que d'autres trouvent inutile d'éclairer la nuit alors qu'il faut faire des économies d'énergie et budgétaires, Mr le Maire met au vote la proposition suivante : éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 05h00 le matin.03 abstentions - 07 voix pour - 01 contre. La décision sera appliquée courant décembre 2022.

NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL : Le Conseil décide à l'unanimité de l'attribution d'une carte cadeau pour la secrétaire de mairie et l'agent d'entretien, pour les fêtes de Noël.

BLASON COMMUNAL : le Conseil valide la création du blason communal de Villemoiron en Othe proposé par Mme Nicole STEIB. Les deux projets retenus paraîtront dans le petit journal afin que les habitants puissent voter pour la version qu'ils préfèrent - 9 voix pour1 abstention.

ACHAT DECORS DE NOEL : Dans le cadre des économies d'énergie Mme Marin propose de ne pas engager de frais d'achat de décorations lumineuses supplémentaires comme il avait été prévu précédemment. Les membres du conseil approuvent cette proposition.